



Rejets de télétransmission les plus courants

Mémo pratique pour éviter les principaux motifs de rejets

REJET	LIBELLE	MOTIF	AVANT TOUTE FACTURATION
0450 054	"ETM NON TROUVEE EN BDO"	Le bénéficiaire des soins n'est pas ou plus pris en charge à 100 % Le code exonération transmis est erroné	Demandez à votre patient l'attestation de droits ou la notification de prise en charge à 100% télétransmettez avec le bon code exonération. Invitez votre patient à mettre sa carte vitale à jour.
0450 072	"EXO DIVERGENTE FSE / ASS MALADIE"	L'exonération est sur la carte vitale mais n'est pas trouvée dans notre fichier à la date des soins ou une exonération a été positionnée à tort	- Vérifiez que votre système n'a pas gardé en mémoire une exonération. - Vérifiez que le code exonération positionné dans votre flux est correct. - Demandez à votre patient l'attestation de droits ou la notification de prise en charge à 100 % et télétransmettez avec le bon code exonération. - Invitez votre patient à mettre sa carte vitale à jour.
0460 051	"PRESCRIPTEUR INCONNU DANS LE REPERTOIRE NATIONAL"	Le numéro de prescripteur transmis est erroné	Vérifiez la conformité de la saisie avec la prescription médicale. Si le prescripteur est un établissement, indiquez son numéro FINESS.
0460 059	"INCOMPATIBILITE PRESCRIPTEUR SITUATION DU MALADE"	Le vaccin anti grippal est mal coté	Appliquez la bonne cotation de l'injection (avec ou sans frais de déplacement) : - AMI 1 (cumulable avec la MAU) pour les bénéficiaires « primo vaccinant », la prescription médicale est obligatoire. <i>Prescripteur : Médecin</i> - AMI 1 quantité 2 (sur 1 seule ligne) pour les bénéficiaires « non primo vaccinant » avec accès direct à l'infirmier(e) (sans prescription médicale). <i>Prescripteur : Infirmière (non cumulable avec la MAU)</i> Il n'y a pas lieu de coter un Férié ou une Nuit pour ce vaccin sauf nécessité impérieuse médicalement justifiée et prescrite
0450 056	"ETM CONNUE EN BDO MAIS NON TRANSMISE"	Aucune exonération n'a été transmise pour le bénéficiaire des soins	Demandez à votre patient l'attestation de droits ou la notification de prise en charge à 100 % et télétransmettez avec le code exonération. Invitez votre patient à mettre sa carte vitale à jour.



Où trouver les informations ?

Pour coder et facturer vos actes

=> www.ameli.fr (Professionnel de Santé > exercer au quotidien > NGAP et LPP)

Pour toute l'actualité sur les règles de facturation, le suivi de vos remboursements en tiers payant, les droits de votre patientèle ou une vision globale des soins remboursés à vos patients

=> [Espace pro](#)

N'oubliez pas !

- >> De mettre à jour régulièrement votre logiciel avec votre éditeur
- >> De mettre à jour régulièrement votre fichier patients
- >> De prévenir la Cnam de tout changement d'adresse mail sur flux-infirmiers@cpam-bordeaux.cnamts.fr pour recevoir vos retours courriel Compagnon Flux Tiers

Le saviez-vous ?

Vous avez besoin de consulter l'attestation de droits d'un patient ou son attestation de tiers payant intégral ?
S'il ne l'a pas sur lui et qu'il dispose de l'application compte ameli, il peut se connecter et vous la présenter sur son smartphone. Pratique !